



COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme
n° Siret 841 676 802 00017 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389
c/o M. Stéphane Ruspini, Résidence Pierre, Bât 1 - Lieudit Pietra Rossa - 20600 Bastia
stephane.ruspini@gmail.com

Procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité Directeur du 13 juillet 2019

Le 13 juillet 2019, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur du comité directeur, les membres du comité directeur se sont réunis virtuellement, sur invitation du président, à l'effet de prendre les mesures ci-après énoncées, nécessaires au fonctionnement de l'association. La réunion s'est tenue par échange de correspondances écrites par la voie électronique.

- I -

Afin de permettre un bon fonctionnement administratif de l'association, il est nécessaire que le siège social, lieu de réception de l'ensemble des correspondances et lieu d'accueil, soit d'une parfaite accessibilité.

Dans ces conditions, à la majorité, il est décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : "chez M. Stéphane Ruspini, Résidence Pierre, Bât 1 - Lieudit Pietra Rossa - 20600 Bastia".

- II -

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir toutes formalités consécutives aux décisions prises au cours de la présente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président,

Le Secrétaire général,

S. RUSPINI

P. OBERTI